

N° CP 5^e/94-06
Séance du 1^{er} NOV. 2006

**LOCATION D'UN GARAGE
POUR LE CENTRE MEDICO-SOCIAL DE STE MARIE AUX MINES**

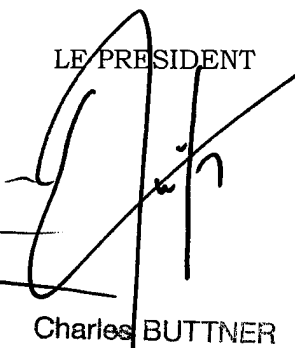
La Commission Permanente du Conseil Général,

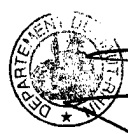
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15/10/2004 et n° 2006/III-3^e/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise la signature d'un contrat de location d'un garage avec la SAHLM pour le véhicule de service du Centre Médico-Social de Ste Marie-aux-Mines, tel qu'annexé au rapport.
- ❖ Précise que la dépense correspondante, d'un montant annuel de 348 €, sera prélevée sur le chapitre 011, Nature 6132 du Budget Départemental.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Président 15 NOV. 2006
Publ. 17 NOV. 2006
Pour le Conseil Général
par délégation


LE PRESIDENT
Charles BUTTNER


Ludovic LIONS

Adopté
.....voix contre
.....abstentions